



## TOURISME



# De nouveaux aménagements pour le loisirs pêche le long de la rivière l'Isle

Dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la Spie Citynetworks, qui est l'une des entreprises retenues pour le déploiement de la fibre en Dordogne, a réalisé deux chantiers à Mayac et à Saint-Jory-Las-Bloux qui favoriseront le projet de labellisation du parcours Passion pêche sur le tronçon de la rivière l'Isle allant de Cognac-sur-L'Isle à Mayac.

*Publié le 12 octobre 2022*

Périgord Numérique (SMPN) est en charge du déploiement, de la mise en œuvre et de la gestion du très haut débit sur le département de la Dordogne. Pour le département de la Dordogne, le déploiement de la fibre jusqu'à toutes les habitations va concerner plus de **228.000 locaux**. La construction du réseau qui représente au total **525 M€ de travaux**, doit être réalisée en 2025. Les travaux sont financés en partie par le Conseil départemental de la Dordogne.

Périgord Numérique construit ce nouveau réseau en deux phases successives de travaux afin de couvrir l'intégralité du département en 2025. La première permettra de raccorder 74.663 locaux (3 lots) et la seconde 153.592 (5 lots). Le groupement SPIE/Ineo/Infracom a remporté un marché pour les deux phases de travaux et contribuera à raccorder un total de **55.646 locaux dans le nord-est du département**.

## Des travaux engagés dans le cadre du RSE de SPIE

SPIE CityNetworks (filiale de SPIE France), en tant qu'acteur engagé auprès des collectivités, a proposé au Département d'aménager deux sites (parkings) en bord de l'Isle aux alentours de Coulaures, afin de promouvoir le loisirs pêche en bordure de ce cours d'eau et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Cette action, menée en collaboration avec le SMPN, la Fédération départementale de pêche de la Dordogne et la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère-en-Périgord (CCILAP), se déroule sur deux sites :

› **A Mayac au Dognon** : un parking d'environ 150 m<sup>2</sup> va être aménagé, de même qu'un cheminement PMR (personne à mobilité réduite), ainsi que le terrassement et fondation du futur ponton qui sera donné par la fédération de pêche et posé par le Syndicat mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).

› **A Saint-Jory-Las-Bloux au lieu-dit Leymonie** : les travaux consistent en une reprise totale du chemin <https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/de-nouveaux-amenagements-pour-le-loisirs-peche-le-long-de-la-riviere-lisle-22332866?>

À Saint-Jory-Las-Bloux du lieu dit Leymonie. Les travaux consistent en une reprise totale du chemin d'accès au site et l'installation de tables.

## La mise en œuvre d'un parcours « Passion » pêche de Cognac-sur-l'Isle à Mayac

Les aménagements, financés et réalisés par SPIE CityNetworks dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), favoriseront le projet de labellisation du parcours « Passion » pêche sur le tronçon de la rivière Isle allant de Cognac-sur-l'Isle à Mayac, soit une vingtaine de kilomètres.

SPIE CityNetworks s'inscrit ainsi dans la démarche du groupe SPIE qui a pris des engagements ambitieux et chiffrés, formalisés dans une feuille de route en matière de RSE, qui vise des performances sociales, environnementales et sociétales.

Le tronçon concerne quatre communes : Cognac-sur-l'Isle, Coulaures, Saint-Jory-Las-Bloux et Mayac. Les nouveaux aménagements sont un plus qui permettent de constituer de véritables haltes halieutiques.

Dans le cadre de ce projet de labellisation, le Département envisage la mise en place d'un parcours « spécimen » : un linéaire sur lequel seraient empoissonnées des truites de belle taille dont la remise à l'eau serait obligatoire.

La signalétique et les panneaux d'information seront réalisés et fournis par la FDAAPPMA 24 (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques).

### Trois types de parcours pêche

Pour mémoire, il existe trois types de parcours pêche définis par un cahier des charges par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) :

- › **Les parcours « découverte »** destinés à la pratique de personnes débutantes désirant découvrir et/ou s'initier à la pêche dans de bonnes conditions d'accès et de sécurité avec un maximum d'assurance de réussite de premières prises ;
- › **Les parcours « famille »** pour les personnes désirant pratiquer, comme leur nom l'indique en famille, une pêche détente et récréative de qualité ;
- › **Les parcours « passion »** destinés aux pêcheurs confirmés sur des pêches spécialisées (salmonidés, carpes, carnassiers...).

Pour être éligible, un parcours « passion » doit par exemple disposer d'un parking à proximité, d'un cheminement et d'accès facilités, d'un aménagement et/ou entretien des berges adapté(s), d'embarcadère(s) et zone amarrage bateaux si navigation, d'une plage de mise à l'eau si float tube (siège flottant), la gestion du site permettant un cycle naturel des espèces et un soutien d'effectif(s) piscicole(s).